

Règlement pour la participation au vide-grenier du 18 mai 2025 place des Martyrs de la Résistance

1. Conditions de participation au vide-grenier

- ☞ Le vide-grenier est organisé par l'association Faubourg Saint-Seurin qui est responsable :
 - ☞ De l'inscription des exposants
 - ☞ De l'attribution des emplacements aux exposants
 - ☞ Du bon déroulement de l'événement
- ☞ Les réclamations éventuelles seront à adresser au représentant de l'association Faubourg Saint-Seurin qui jugera de leur recevabilité et les traitera.
- ☞ L'attribution des emplacements est soumise à une tarification présentée ci-après dont les bénéfices reviennent seuls à l'association Faubourg Saint-Seurin qui en usera librement.
 - ☞ Un emplacement ne pourra pas être partagé par plusieurs exposants sauf accord préalable de l'association Faubourg Saint-Seurin.
 - ☞ Chaque exposant devra s'inscrire et signer le registre du vide-grenier.
- ☞ Un service de boissons et petite restauration sera proposé par l'association Faubourg Saint-Seurin lors de l'événement dont les bénéfices reviennent à l'association Faubourg Saint-Seurin qui en usera librement.
- ☞ Un service de restauration sera proposé par des commerçants lors de l'événement dont les bénéfices reviennent aux commerçants.
- ☞ Les bénéfices liés à la vente des biens présentés par les exposants reviennent aux exposants seuls qui en useront librement.

- ☞ Date, horaire et lieu :
 - ☞ Le vide-grenier se déroulera le dimanche 18 mai 2025 sur la place des Martyrs de la Résistance 33000 Bordeaux.
 - ☞ Les exposants s'installeront sur l'emplacement qui leur a été attribué par l'association Faubourg Saint-Seurin.
 - ☞ L'installation se déroulera entre 6h30 et 8h, heure d'ouverture du vide-grenier.
 - ☞ Les exposants devront libérer leur emplacement au plus tard à 18h le jour même (18 mai 2025).

- ☞ Frais d'inscription au vide-grenier : tarif pour un emplacement de 2,5m lors du vide grenier :
 - ☞ 20€ pour un exposant
 - ☞ 15€ pour un membre de l'association Faubourg Saint-Seurin

- ☀ Caution :
 - ☀ Une caution de 10€ est demandée à tout exposant lors du vide-grenier. Cette caution sera restituée à la fermeture du vide-grenier le soir même sous réserve de laisser l'emplacement propre et en bon état à la fin de la manifestation et de respecter ce règlement.
- ☀ L'inscription au vide-grenier sera ouverte du 18 février 2025 au 27 avril 2025 minuit lors de laquelle les exposants candidats auront à fournir les principales informations et documents nécessaires à la participation au vide-grenier.
 - ☀ La sélection des exposants sera du seul ressort de l'association Faubourg Saint-Seurin selon notamment des critères de localisation géographique (la préférence étant donnée aux riverains du quartier) et de priorisation des habitants physiques aux personnes morales.
 - ☀ L'association Faubourg Saint-Seurin se réserve le droit d'attribuer des emplacements en dehors de ces périodes, ainsi qu'à d'autres associations ou collectifs d'intérêt.
- ☀ Les inscriptions seront possibles lors des permanences réalisées par l'association et en ligne par internet via le site HelloAsso. Des inscriptions pourront également être faites par courrier au siège de l'association à titre exceptionnel.
 - ☀ Lors de l'inscription lors d'une permanence de l'association, les exposants auront la possibilité de choisir leur lieu d'emplacement en fonction des places restantes disponibles.
 - ☀ Lors de l'inscription en ligne ou par courrier, l'association placera les exposants en fonction des places restantes.
- ☀ Les exposants devront signer le registre du vide-grenier tenu à jour par l'association Faubourg Saint-Seurin le jour de la manifestation, attestant ainsi de leur présence et participation au vide-grenier.

2. Conditions d'annulation

- ☀ En cas d'annulation de l'événement pour cas de force majeure ou par décision du Conseil d'Administration de l'association Faubourg Saint-Seurin, l'association Faubourg Saint-Seurin remboursera les exposants inscrits au vide-grenier de leurs frais d'inscription sans autre dédommagement.
- ☀ En cas d'annulation d'un exposant inscrit avant le dimanche 27 avril minuit, l'association Faubourg Saint-Seurin remboursera l'exposant de ses frais d'inscription.
- ☀ En cas d'annulation d'un exposant inscrit après le dimanche 27 avril minuit, les frais d'inscription resteront dus à l'association Faubourg Saint-Seurin qui en gardera le bénéfice.

3. Engagements éco-responsables

- ☀ **Propreté des lieux** : l'association Faubourg Saint Seurin s'est engagée auprès de la mairie pour organiser une manifestation éco-responsable.

C'est pourquoi, dans un but de préserver notre bien commun qu'est l'environnement et ce lieu de bien vivre qu'est la place des Martyrs de la Résistance, il est particulièrement rappelé aux exposants de se montrer vigilant dans la gestion de la propreté en général et des déchets au niveau de leurs stands.

Aussi,

- ☀ L'association ne gérant pas la collecte des déchets, les exposants s'engagent donc à mettre en place un tri sélectif pour la gestion des déchets générés par l'événement, au niveau de leurs stands.
- ☀ Il est demandé aux exposants d'enlever leurs déchets à l'issue de la journée.
- ☀ Dans un souci de limiter la quantité de déchets générés, les exposants s'engagent à éviter tout emballages superflus.
- ☀ Les exposants s'engagent naturellement à laisser le lieu aussi propre qu'à leur arrivée.

- ☀ **Sensibilisation à l'environnement** :

La place des Martyrs de la Résistance étant au centre de notre quartier, nous demandons aux exposants de porter une vigilance particulière au respect des espaces verts de la place.

- ☀ **Transports et déplacements** :

Dans un but de favoriser les mobilités douces et de limiter autant que possible la place de la voiture, que ce soit en termes de déplacement ou stationnements, nous demandons aux exposants de favoriser l'entraide et le covoiturage pour charger et décharger vos stands.

Dans la mesure du possible, favorisez la marche à pieds, le vélo ou les transports en communs dans vos déplacements.

4. Solidarité, citoyenneté et vivre ensemble

L'Association Faubourg Saint Seurin, au travers du vide grenier a pour vocation à rassembler toutes les personnes du quartier et au-delà, avec pour but de favoriser le vivre ensemble, dans le respect des différences de chacun. Nous demandons aux exposants d'y accorder une attention toute particulière.

Enfin, les exposants s'engagent à respecter le voisinage et à limiter les nuisances notamment sonores.

5. Protection de vos données personnelles

- ☀ Vos données personnelles collectées dans le cadre de votre pré-inscription et inscription définitive au vide-grenier organisé par l'association Faubourg Saint-Seurin sont réservées à l'usage stricte de l'association Faubourg Saint-Seurin et ne seront pas communiquées à des tiers, à l'exception de la préfecture de la Gironde dans le respect des obligations en vigueur en matière de ventes au déballage.
- ☀ Ces informations seront conservées pour une durée d'un an.
- ☀ Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression de ces données en contactant l'association via l'adresse vide-grenier@saint-seurin.org.

6. Attestation sur l'honneur

Les exposants attestent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile 2025.

Les exposants s'engagent à respecter ce règlement du vide-grenier.

Les exposants signeront le registre du vide-grenier le jour de la manifestation, attestant de leur présence et participation au vide-grenier.